

Perben et Vallini expliquent la réforme territoriale

LE MANS (SARTHE)
DE NOTRE ENVOYEE SPECIALE

PENDANT QUE Nicolas Sarkozy renvoie l'organisation institutionnelle du Grand Paris... à ses successeurs, Dominique Perben et André Vallini continuent de faire le service après-vente du rapport Balladur sur les territoires. Séparément d'abord, puis ensemble, mardi à Caen (Calvados) et hier au Mans (Sarthe), le député UMP du Rhône et son collègue socialiste de l'Isère ont pris leur bâton de pèlerin pour expliquer les projets de réforme aux élus, aux milieux économiques et aux simples citoyens. En général, ils font salle comble.

Un nouveau document de travail avant fin mai

Simplification de l'organisation territoriale, clarification des compétences, réduction du nombre de régions, création de conseillers territoriaux à la place des conseillers généraux et régionaux, sans oublier le remplacement de la taxe professionnelle : il y a du pain sur la planche. Il faut parvenir, dit Perben, à faire

« plus clair, plus simple, moins onéreux ». Car, poursuit Vallini « les élus municipaux ne comprennent plus rien ». Mais selon les auditoires, tout le monde ne veut pas un changement de même ampleur. Mardi, face à une majorité d'élus municipaux, les deux députés ont été encouragés à faire beaucoup de changements avec un maximum d'audace. Hier au Mans, devant des conseillers généraux et régionaux, ils ont en revanche ressenti un conservatisme qu'ils risquent de retrouver au Parlement lorsqu'un projet de loi viendra en discussion.

De droite ou de gauche, les élus ne veulent pas entendre parler de la suppression de la clause de compétence générale, qui permet de traiter de tous les problèmes et ne serait maintenue que pour les communes. Certains craignent de voir supprimées les communes. Les élus départementaux ont peur de se fondre dans les régions et les élus régionaux de ne plus peser face aux départements. Avant fin mai, Dominique Perben remettra un nouveau document de travail au chef de l'Etat, accompagné d'un projet de mode de scrutin. Le Parlement aura la parole à l'automne.

BÉATRICE HOUCARD

Le Parisien - 30/04/09